

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

**Présents** : CAMON-GOLYA Philippe, SABIDUSSI Isabelle, COURREGES Jean-Claude, DUVAL-CAMPANA Patrick, TESTEMALE Jean, DUCHAMPS Eric, PUCRABEY Christian, BAMALE Michel, CARON Martine, HENEAUX Philippe, UROS Catherine qui a reçu procuration de Mr TATON Thierry, GARRELIS Gaëtan

**Excusés** Mme LUSSEAU Valérie, Mr TATON Thierry (qui a donné procuration à Mme UROS Catherine)

**Secrétaire de séance** : UROS Catherine

### L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

#### 1-Approbation du compte rendu du 12 Mars 2018

#### 2-Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :

##### Décision n°9

Signature d'un bail professionnel avec Monsieur Guillaume CASTETS Masseur-Kinésithérapeute pour le local situé n°7 rue de tauzia du 01/03/2018 au 28/02/2027 : 420 € HT – 504 € TTC

##### Décision n°10

Signature du devis du Journal Le Républicain pour un montant de 1 385 € HT (budget écoquartier) concernant la publicité des lots pour les mois de mars, avril, mai, juin.

##### Décision n°11

Signature d'un devis SERI pour 2 panneaux de signalisation : 210 € HT- 252 € TTC

**3- Suite à un courrier de la Sous-Préfecture, il convient de modifier les restes à réaliser** qui avaient été validés par la Trésorerie en janvier 2018 (explication dans notre courriel du 27 mars 2018). En conséquence, il est nécessaire de voter à nouveau la délibération d'affectation du résultat pour le budget communal ainsi que le compte administratif 2017.

**4- Délibération à prendre concernant le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (taxe d'habitation ; taxe foncière (bâti) ; taxe foncière (non bâti)).** La commission communale des finances a émis un avis favorable pour une augmentation des taux sur la base de 2 % :

Rappel des taux 2017 :

	Taux moyens communaux 2017		Taux 2017	Base 2017	Produit
	national	départemental			2017
TH	24,38	27,69	10,21	816 100	83 324
TF	20,85	25,90	14,83	565 300	83 834
TFNB	49,31	55,03	35,71	36 400	12 998
Produit attendu					180 156

Proposition de la commission (+ 2 %) :

	Taux moyens communaux 2018		Taux 2018	Base 2018	Produit
	national	départemental			2018
TH	24,47	27,77	10,41	830 800	86 486
TF	21,00	26,02	15,13	571 700	86 498
TFNB	49,46	55,37	36,42	36 900	13 439
Produit attendu					186 423

Si l'augmentation des taux proposée par la commission n'est pas validée par le Conseil Municipal, le produit perçu sur la base des taux 2017 sera le suivant :

	Taux moyens communaux 2018		Taux 2018	Base 2018	Produit
	national	départemental			2018
TH	24,47	27,77	10,21	830 800	84 825

TF	21,00	26,02	14,83	571 700	84 783
TFNB	49,46	55,37	35,71	36 900	13 177
Produit attendu					182 785

**5-Vote des budgets 2018** : Commune, RTS (Régie du Transport Scolaire), Ecoquartier, Pôle commercial

**6- Tracteur tondeuse** : si la dépense est votée par le conseil municipal, délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) inférieur à 90 000 € HT. Vu le montant de l'estimation (environ de 25 000 € HT) un avis d'appel public à la concurrence sera publié sur un journal d'annonces légales et sur notre profil d'acheteur. Cette délibération peut prévoir d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché dans la limite des crédits inscrits au budget (31 000 €). L'analyse des offres sera réalisée par les adjoints, la commission matériel et l'agent de maîtrise.

**7- Alarme école** : délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre économiquement la plus avantageuse après réception du 3<sup>ème</sup> devis (toujours en attente) et dans la limite des crédits inscrits au budget : 18 000 € TTC ; l'analyse des offres sera réalisée par les adjoints, la commission matériel et l'agent de maîtrise.

**8- Eclairage tennis** : délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite des crédits inscrits au budget 20 200 € TTC (3 devis seront demandés).

**9- Devis du SDEEG concernant le raccordement du lotissement Champs du bourg au réseau d'éclairage public** : 2 791.62 € HT MOE (maîtrise d'œuvre : 195.41 €) + TVA 20 % 558.32 € soit 3 545.36 € TTC. Délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer le devis si la dépense est votée au budget.

**10- Estimation de l'ancien garage communal.** Suite à la délibération n°2.292AS du 12/03/2018 portant déclassement de ce bâtiment cadastré section AB 406 et AB 408p Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire procéder à son expertise en vue de sa vente. Il présente un devis de BUSSY Expertise (Nicolas BUSSY) 33124 Brouqueyran Expert Foncier & Immobilier d'un montant de 800 € HT – 960 € TTC. Si le conseil municipal accepte ce devis, une délibération est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le signer. Les crédits suffisants sont inscrits au budget communal en section de fonctionnement compte 6226 « Honoraires ».

**11- Subvention FDAEC** : Notification d'une dotation de 19 980 €. Le taux de financement du FDAEC est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération (travaux sur équipements communaux, voirie, achats de matériels). Monsieur le Maire suggère de présenter un devis pour un tracteur tondeuse ainsi que le devis de l'alarme de l'école. La participation de la commune doit s'élever à 20 % du montant HT.

Achats HT :

- Système d'alarme groupe scolaire : 13 398.70 € HT

- Tracteur tondeuse : 20 591.00 € HT

Total des achats : 33 989.70 € HT

**Plan de financement** :

**Demande de subvention au titre du FDAEC..... 19 980.00 €**

Autofinancement (41.3282 %).....14 009.70 €

Total HT..... 33 989.70 €

TVA 20 % autofinancée..... 6 797.94 €

Total TTC..... 40 787.64 €

Délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention auprès du Département.

**12- Travaux RPA** : dans le cadre de son marché de maîtrise d'œuvre notre architecte FabriqA nous demande de faire procéder à des diagnostics avant travaux en ce qui concerne le plomb, l'amiante, et les termites. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse après avoir consulté trois agences pour chaque diagnostic dans la limite de 10 000 € HT pour l'ensemble des diagnostics.

**13- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de l'Ascoart** suite à leur assemblée générale (lettre ci-jointe). Discussion concernant les suites à donner à ces requêtes.

#### **14- Questions diverses**

##### **1-Approbation du compte rendu du 12 Mars 2018**

Compte rendu du 12 Mars 2018 approuvé à l'unanimité des membres présents.

##### **2-Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

###### **Décision n°9**

Signature d'un bail professionnel avec Monsieur Guillaume CASTETS Masseur-Kinésithérapeute pour le local situé n°7 rue de Tauzia du 01/03/2018 au 28/02/2027 : 420 € HT – 504 € TTC

###### **Décision n°10**

Signature du devis du Journal Le Républicain pour un montant de 1 385 € HT (budget écoquartier) concernant la publicité des lots pour les mois de mars, avril, mai, juin.

###### **Décision n°11**

Signature d'un devis SERI pour 2 panneaux de signalisation : 210 € HT- 252 € TTC

**3- A la demande de la Sous-Préfecture et suite à la modification des restes à réaliser, il convient de voter à nouveau la délibération d'affectation du résultat pour le budget communal ainsi que le compte administratif 2017.**

(12 voix Pour dont une procuration Monsieur le Maire s'est retiré de la séance)

**Délibération n°3.296AW/09-04-2018 (12 voix Pour dont une procuration Monsieur le Maire s'est retiré de la séance)**

##### ***Section de Fonctionnement***

Dépenses : 785 889.19 € - Recettes : 1 039 269.68 €

Résultat de l'exercice excédent : 253 380.49 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 143 293.25 €

**Résultat de clôture : excédent 396 673.74 €**

##### ***Section d'Investissement***

Dépenses : 671 298.61 € - Recettes : 595 498.75 €

Résultat de l'exercice déficit : - 75 799.86 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 187 797.80 €

**Résultat de clôture : excédent : 111 997.94 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 588 705.19 € - Recettes : 539 083.81 €

Solde des restes à réaliser : - 49 621.38 €

**Besoin (-) réel de financement 0 €**

##### **Affectation du résultat :**

**Délibération n°3.297AX/09-04-2018 Annule et remplace la délibération n°2.273AY du 12/03/2018 approuvée par la Sous-Préfecture le 19/03/2018 (13 voix pour dont 1 procuration)**

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 29 mars 2018 émanant de la Sous-Préfecture nous demandant de corriger l'état des « restes à réaliser » ;

Vu l'état des « restes à réaliser » dépenses et recettes présenté par Monsieur le Maire après rectification ;

Après avoir entendu le résultat approuvé au compte administratif 2017,

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé..... 0.00 €

A la section d'investissement (R 1068)

**SOUS TOTAL**

En excédent reporté à la section de fonctionnement..... 396 673.74 €

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)

**TOTAL**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses D002 : .....	Recettes R 002 : 396 673.74 €	Dépenses D001 :	Recettes R001 : 111 997.94 € R1068 : 0.00 €

**4- Délibération à prendre concernant le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (taxe d'habitation ; taxe foncière (bâti) ; taxe foncière (non bâti)).** La commission communale des finances a émis un avis favorable pour une augmentation des taux sur la base de 2 %.

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas été augmentés depuis 16 ans et que depuis de nombreux investissements ont été réalisés mais dans un contexte où les subventions et les dotations baissent, si nous voulons maintenir nos investissements nous sommes contraints d'augmenter les taux. Il souligne que la commission finances en a débattu et propose une augmentation des taux sur la base de 2 %.

**Délibération n° 3.298AY (8 voix pour dont une procuration ; 3 voix contre ; 2 abstentions )**

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois Taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018 ;

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'imposition ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget communal ;

Vu l'avis favorable de la commission finances ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux votés	Bases d'imposition	Produit correspondant
d'habitation	<b>10.41</b>	830 800	86 486
foncière (bâti)	<b>15.13</b>	571 700	86 498
foncière (non bâti)	<b>36.42</b>	36 900	13 439
<b>Total produit attendu</b>			<b>186 423</b>

**5-Vote des budgets 2018 : Commune, RTS (Régie du Transport Scolaire), Ecoquartier, Pôle commercial**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

**délibération n°3.299AZ (12 voix pour dont une procuration et 1 abstention)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 mars 2018, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 1 344 100.35 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 167 476.97 €

**Section de fonctionnement :**

L'assemblée délibérante a voté le présent budget au niveau du chapitre de la section de fonctionnement :

Dépenses : 1 344 100.35 €

Recettes : 947 426.61 €

Excédent reporté : 396 673.74 €

Total recettes : 1 344 100.35 €

**Section d'investissement :**

(l'assemblée délibérante a voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres) :

Dépenses : 1 167 476.97 €

Recettes : 1 055 479.03 €

Excédent reporté : 111 997.94 €

Total recettes : 1 167 476.97 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 6 Mars 2018,

Vu le projet de budget primitif communal 2018,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif communal 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 344 100.35 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 167 476.97 €.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ECOQUARTIER****Délibération n°3.301AB (13 voix pour dont une procuration)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe primitif « Ecoquartier » 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 mars 2018, comme suit :

Section de fonctionnement (votée en sur-équilibre) :

L'assemblée délibérante a voté le présent budget au niveau du chapitre de la section de fonctionnement :

Dépenses : 1 883 352.24 €

Recettes : 1 950 120.75 €

Excédent reporté : 77 136.01 €

Total recettes : 2 027 256.76 €

La Section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 899 782.91 € comme suit : (l'assemblée délibérante a voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres) :

Dépenses : 1 809 035.33 €

Déficit reporté : 90 747.58 €

Total dépenses : 1 899 782.91 €

Recettes : 1 899 782.91 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 6 Mars 2018,

Vu le projet de budget primitif annexe 2018 « Ecoquartier »,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif annexe 2018 « Ecoquartier » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. La section est en sur-équilibre comme suit :

Dépenses : 1 883 352.24 €

Recettes : 2 027 256.76 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 899 782.91 €.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POLE COMMERCIAL****Délibération n° 3.302AC (13 voix pour dont une procuration)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe primitif « Pôle commercial » 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 mars 2018, comme suit :

Section de fonctionnement (votée en sur-équilibre) :

L'assemblée délibérante a voté le présent budget au niveau du chapitre de la section de fonctionnement :

Dépenses : 145 200.37 €

Recettes : 145 200.37 €

Excédent reporté : 73 624.32 €

Total des recettes : 218 824.69 €

La Section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 151 133.58 € comme suit :  
(l'assemblée délibérante a voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres) :

Dépenses : 123 387.13 €

Déficit reporté : 27 746.45 €

Total des dépenses : 151 133.58 €

Recettes : 151 133.58 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 6 Mars 2018,

Vu le projet de budget primitif annexe 2018 « Pôle commercial »,

#### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif annexe 2018 « Pôle commercial » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. La section est en sur-équilibre comme suit :

Dépenses : 145 200.37 €

Recettes : 218 824.69 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 151 133.58 €.

#### **APPROBATION DU BUDGET DU RTS**

##### **Délibération n°3.300AA (13 voix pour dont une procuration)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe de la Régie du Transport 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 mars 2018, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 38 201.01 €

Dépenses et recettes d'investissement : 38 201.01 €

##### **Section de fonctionnement :**

L'assemblée délibérante a voté le présent budget au niveau du chapitre de la section de fonctionnement :

Dépenses : 37 207.98 €

Déficit reporté : 993.03 €

Total dépenses : 38 201.01 €

Recettes : 38 201.01 €

##### **Section d'investissement :**

(l'assemblée délibérante a voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres) :

Dépenses : 13 150.59 €

Recettes : 608.47 €

Excédent reporté : 12 542.12 €

Total des recettes : 13 150.59 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 6 Mars 2018,

Vu le projet de budget primitif de la Régie du Transport scolaire 2018,

#### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget de la Régie du Transport Scolaire 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 38 201.01 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 13 150.59 €.

#### **6- Tracteur tondeuse :**

##### **Délibération n° 3.303AD** (13 voix pour)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir un tracteur tondeuse selon une procédure adaptée.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre ce marché de fourniture selon un MAPA et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché dans la limite de 25 833.34 € HT soit 31 000.00 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018.

#### **Projet de vente du tracteur tondeuse :**

Après discussion, le Conseil Municipal privilégie une vente directe par la commune plutôt qu'une reprise par un fournisseur.

##### **Délibération n°3.311AL** (13 voix pour dont une procuration)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre le tracteur tondeuse ISEKI au prix de 3 200 € ;

AUTORISE le Maire à réaliser la publicité nécessaire à cette vente, à engager les négociations et à débattre le prix si besoin jusqu'à un montant minimum de 2 800 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches permettant l'aboutissement de la vente et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **7- Alarme école :**

##### **Délibération n°3.304AE** (13 voix pour dont une procuration)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir un système d'alarme pour le groupe scolaire.

CHARGE Monsieur le Maire de consulter trois fournisseurs et de retenir après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis dans la limite de 15 000 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018.

#### **8- Eclairage tennis :**

##### **Délibération n°3.305AF** (13 voix pour dont une procuration)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux d'éclairage public pour les 2 courts de tennis pour un montant prévisionnel de 16 995 € HT.

CHARGE Monsieur le Maire de consulter trois entreprises et de retenir après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis dans la limite de 16 995 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018.

**9- Devis du SDEEG concernant le raccordement du lotissement Champs du bourg au réseau d'éclairage public :** 2 791.62 € HT MOE (maîtrise d'œuvre : 195.41 €) + TVA 20 % 558.32 € soit 3 545.36 € TTC. Délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer le devis si la dépense est votée au budget.

##### **Délibération n°3.306AG** (13 voix pour dont une procuration)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de procéder au raccordement de l'éclairage public du lotissement champs du bourg au réseau d'éclairage public existant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du SDEEG pour un montant de 2 791.62 € HT + 195.41 € HT maîtrise d'œuvre + 558.32 € (TVA) soit 3 545.36 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018.

#### **10- Estimation de l'ancien garage communal**

##### **Délibération n°3.307AH** (13 voix pour dont une procuration)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de mandater Monsieur Nicolas BUSSY Expert Foncier & Immobilier expert près la Cour d'Appel d'Agen pour réaliser l'évaluation de l'ancien garage communal pour un montant de 800 € HT – 960 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'expertise.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018.

### **11- Subvention FDAEC**

**Délibération n° 3.308AI** (13 voix pour dont une procuration)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter au titre du FDAEC les acquisitions suivantes : tracteur tondeuse et système d'alarme pour le groupe scolaire.

Acquisitions :

- Système d'alarme groupe scolaire : 13 398.70 € HT

- Tracteur tondeuse : 20 591.00 € HT

Total des achats : 33 989.70 € HT

#### **Plan de financement :**

**Demande de subvention au titre du FDAEC..... 19 980.00 €**

Autofinancement (41.3282 %).....14 009.70 €

Total HT..... 33 989.70 €

TVA 20 % autofinancée..... 6 797.94 €

Total TTC..... 40 787.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre du FDAEC 2018 pour les acquisitions suivantes : tracteur tondeuse et système d'alarme pour le groupe scolaire selon le plan de financement défini ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **12- Travaux RPA – Consultation bureau d'études Diagnostics plomb – amiante – termites avant travaux. Délibération n°3.309AJ** (13 voix pour dont une procuration)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de réaliser les diagnostics amiante, plomb et termites avant travaux dans le cadre de la réhabilitation de la RPA.

CHARGE Monsieur le Maire de consulter trois prestataires et de retenir après analyse l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis pour les trois diagnostics dans la limite de 10 000 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2018.

### **13- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de l'Ascoart suite à leur assemblée générale.** Discussion concernant les suites à donner à ces requêtes.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la liste des demandes adressée par l'ASCOART, les réponses de l'assemblée sont les suivantes :

- Local poubelles : la suite de l'aménagement de la zone commerciale sera réalisée par la CDC, la commune n'ayant plus la compétence mais étant donné que nous serons associés à l'étude, nous demanderons que soit étudiée la mise en place d'un local pour les poubelles.

- Eclairage de l'angle de la rue Sabine Coif-Auto Ecole et Eva d'Sens : un devis sera demandé au Sdeeg. En ce qui concerne la façade le Conseil Municipal souhaiterait un éclairage semblable à celui de l'Absolu afin d'harmoniser les façades. Lorsque le chiffrage sera connu, les commerçants seront associés à la solution envisagée.

- L'aménagement d'un parking de co-voiturage : nous pourrions demander à la CDC de l'envisager dans son étude pour aménager la zone puisque des places de parking supplémentaires seront nécessaires.

#### **Achat d'une tente :**

**Délibération n°3.310AK** (13 voix pour dont une procuration)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :



DECIDE d'acquérir une tente de dimension 5 X 12 avec son registre selon l'article 30 – I – 8° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'établissement TRIGANO MDC Usine Raclet Le haut Eclair 72600 MAMERS pour un montant de 3600 € HT soit 4 320 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2018.

#### **14- QUESTIONS DIVERSES :**

**Le 27 avril 2018 à 16 h 45 aura lieu la cérémonie d'accueil pour les élèves de l'école de Berkeley.** Le Consul participera à l'évènement ainsi que le Sous-Préfet, la Directrice de l'école d'Auros et le Directeur de Berkeley.

**Cérémonie du 8 Mai.** Lors de la discussion, il est suggéré d'organiser une cérémonie plus solennelle avec le protocole d'usage : une minute de silence rompue par la Marseillaise et le chant des Partisans suivis de la sonnerie aux Morts.

**AOA :** La fête des orchidées aura lieu les 21 et 22 avril 2018.

**RV avec Age&Vie** le mardi 24 avril à 9 h 30.

**Brannens** réunion le 26 avril à 18 h 30 sur la méthanisation.

**Le 2 mai à 14 h animation proposée par le Département** à Monco.

**Manœuvre des Pompiers** à la Plane le 18/05 de 16 h à 23 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 00.

**Le Maire**